



## RAPPEL DE BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE TRI

### Seuls les emballages sont à déposer au bac de tri

Un emballage sert à contenir ou protéger un produit lors de l'achat et peut être composé de différents matériaux : carton, plastique, verre, métal ...

Les objets (jouets, livres, appareils électro-ménagers...) sont à déposer en déchèterie dans les bennes dédiées. S'ils fonctionnent encore, pensez à les donner ou les vendre !

### Bien séparer les déchets

Ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres car ils ne pourront pas être séparés et donc recyclés.

### Bien vider les emballages

Les emballages doivent être vidés pour être recyclés mais c'est inutile de les rincer.

### Laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique

Les bouchons de bouteilles sont totalement recyclables en restant vissés à la bouteille. Vous avez aussi la possibilité d'en faire don à des associations qui financent des actions caritatives.

